

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 19^e jour du mois de février 2018, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nancy Larouche,	conseillère
M. Richard Labbé,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère

M. Michel Perreault, CPA, CMA, Directeur général

Sous la présidence de Madame Monique Gagnon, mairesse.

Vingt-neuf (29) personnes étaient présentes à l'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-02-088

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en retirant au point :

Les affaires commencées : 7.5) Autorisation de procéder au processus de dotation du poste de directeur du service incendie de Saint-Ambroise.

COMMUNICATION

Mme Nancy Larouche informe l'assemblée qu'elle a assisté à l'activité « Vivre l'hiver » qui a eu lieu samedi le 17 février dernier.

Acceptation des procès-verbaux

Résolution 2018-02-089

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le procès-verbal du 5 février 2018, tel que présenté.

CORRESPONDANCE

Une lettre du MAMOT informant de la réception du relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2018.

Un courriel de la députée Karine Trudel nous informant des programmes de subvention à venir, concernant le transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives et les besoins en matière d'infrastructure des collectivités.

Une lettre du député de Dubuc, M. Serge Simard nous informant de la remise d'un chèque de la ministre déléguée aux Transports, Mme Véronique Tremblay, pour l'achat de mâchoire de vie.

LES AFFAIRES COMMENCÉES

Autorisation de paiement – GHD Consultants Ltée – contrôle des travaux de pavage – rang des Chutes

Résolution 2018-02-090

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la demande de paiement de la firme GHD Consultants Ltée du 4600, boul. de la Côte-Vertu, Montréal, Québec, H4S 1C7, concernant le contrôle des travaux de pavage dans le rang des Chutes, représentée par la facture 340926, datée du 27 janvier 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la demande de paiement au montant de 1 734.16 \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au paiement de ladite facture.

Autorisation de paiement – GHD Consultants Ltée – Réfection des infrastructures rue Bergeron Est

Résolution 2018-02-091

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la demande de paiement de la firme GHD Consultants Ltée du 4600, boul. de la Côte-Vertu, Montréal, Québec, H4S 1C7, concernant les travaux de réfection de la rue Bergeron Est, représentée par la facture 340938, datée du 27 janvier 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la demande de paiement au montant de 2 648.52 \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au paiement de ladite facture.

Autorisation de paiement – Norda Stelo – étude égout sanitaire – rue Simard

Résolution 2018-02-092

Il est proposé par Mme Nancy Larouche

Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la demande de paiement de la firme Norda Stelo Inc. du 159, Côte Salaberry, Chicoutimi, Québec, G7H 4K2, concernant l'étude égout sanitaire sur la rue Simard, représentée par la facture 0236095, datée du 14 février 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la demande de paiement au montant de 3 878.32 \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au paiement de ladite facture.

Acceptation de la démission de M. Régis Pageau à titre de directeur du service incendie

Résolution 2018-02-093

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la démission de M. Régis Pageau domicilié au 386, rue Nil-Boucher, Saint-Ambroise, à titre de directeur du Service incendie.

Que la demande soit effective à partir du 30 novembre 2017.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise tient à remercier M. Pageau pour son dévouement et les services rendus à la Municipalité de Saint-Ambroise et à sa population.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès aux projets personnels de M. Pageau.

LES AFFAIRES NOUVELLES

AVIS DE MOTION NO. 2018-01

Monsieur le conseiller Nicholas Tremblay donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Présentation du projet de règlement no. 2018-01 tel que décrit ci-dessus.

Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation – services juridiques

Résolution 2018-02-094

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la procédure d'appel de services professionnels sur invitation pour les services juridiques de la Municipalité.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à préparer les documents d'appels de services.

Adoption de la Politique de harcèlement psychologiques en milieu de travail de la Municipalité de Saint-Ambroise.

Résolution 2018-02-095

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée sur division.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise adopte la Politique de harcèlement psychologiques en milieu de travail telle que présentée.

La proposition est passée au vote

Pour :	3	Mesdames Nathalie Girard, Nancy Larouche et Nicole Dufour
Contre :	3	Messieurs Richard Labbé, Jérôme Lavoie et Nicholas Tremblay

Considérant l'égalité des voix, Mme la mairesse Monique Gagnon exerce son droit de vote en faveur de la proposition.

La proposition ayant obtenue la majorité des voix, celle-ci est adoptée sur division.

Acceptation de l'offre de Me Daniel Gagnon – formation sur le harcèlement psychologique en milieu de travail

Résolution 2018-02-096

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée sur division

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de Me Daniel Gagnon, avocat, selon les termes et conditions tels que présentés dans la proposition de service du 1^{er} février 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'octroi du mandat au montant forfaitaire de 1 500. \$ incluant deux (2) séances de formation.

Que le taux horaire de 150.00 \$ pour consultations diverses soit accepté.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires sur le dossier.

La proposition est passée au vote

Pour :	3	Mesdames Nathalie Girard, Nancy Larouche et Nicole Dufour
Contre :	3	Messieurs Richard Labbé, Jérôme Lavoie et Nicholas Tremblay

Considérant l'égalité des voix, Mme la mairesse Monique Gagnon exerce son droit de vote en faveur de la proposition.

La proposition ayant obtenue la majorité des voies, celle-ci est adoptée sur division.

Acceptation du budget 2018 et PPI 2018 – Office municipal d’habitation de Saint-Ambroise

Résolution 2018-02-097

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l’unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le budget 2018 et PPI 2018 de l’Office municipal d’habitation tel que présenté se résumant ainsi :

Revenus :	244 656 \$
Dépenses :	<u>392 375 \$</u>
Déficit :	<u>(147 719 \$)</u>

Participation :

SHQ (90 %) :	132 947 \$
MSA (10 %) :	14 772 \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l’acceptation dudit budget 2018 de l’Office municipal d’habitation de Saint-Ambroise.

Autorisation de versement de la contribution annuelle – logement social – OMH de Saint-Ambroise – budget 2018

Résolution 2018-02-098

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l’unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au versement de la contribution au déficit de l’Office Municipal d’Habitation de Saint-Ambroise pour l’année financière 2018 d’un montant total de 14 772. \$, réparti de la manière suivante :

➤ Versement mars 2018	7 386. \$
➤ Versement septembre 2018	7 386. \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de la contribution auprès de l’Office municipal d’habitation de Saint-Ambroise.

Acceptation du rapport d’activités 2017 et plan de mise en œuvre du Service de sécurité incendie de Saint-Ambroise

Résolution 2018-02-099

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l’unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le rapport d’activités 2017 et plan de mise en œuvre du Service de sécurité incendie de Saint-Ambroise pour l’année 9.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte ledit rapport tel que présenté par le directeur général et le directeur du service incendie.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la transmission dudit rapport à la MRC du Fjord du Saguenay.

Acceptation du rapport final des coûts pour le transport collectif au 31 décembre 2017 et demande de versement final

Résolution 2018-02-100

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Richard Labbée
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le rapport financier et les coûts transmis au programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural, le tout tel que prescrit par le ministère des Transports du Québec au montant total de 44 062.25 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, à l'intérieur dudit programme, demande une contribution au ministère des Transports au montant de 29 375.50 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la contribution municipale au montant de 14 687.75 \$ qui inclut une somme de 2 309.63 \$ de la part des usagers pour l'année 2017.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la demande du versement de la contribution finale.

Acceptation pour dépôt des états financiers au 30 septembre 2017 du Festival de la Chanson de Saint-Ambroise

Résolution 2018-02-101

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Richard Labbée
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte pour dépôt les résultats financiers de Chanson en Fête de St-Ambroise inc. pour les résultats au 30 septembre 2017, se résumant ainsi :

Chiffre d'affaires	429 112 \$
Frais d'exploitation	<u>428 721 \$</u>
Excédent des charges sur les produits	<u>391 \$</u>
Évolution de l'actif net	<u>12 134 \$</u>

Renouvellement du contrat de service – photocopieur Canon IR-5000 – Blackburn & Blackburn Inc.

Résolution 2018-02-102

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur Canon IR5000 tel que proposé par Blackburn & Blackburn inc.

Que le tarif par copie soit de .0149 \$, incluant la poudre, pièces et main-d'œuvre.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation dudit contrat de service.

Demande d'autorisation pour les activités 2018 du Géant Motorisé Inc.

Résolution 2018-02-103

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise donne son accord aux activités estivales 2018, telles qu'organisées par le Géant Motorisé de Saint-Ambroise pour des fins d'autorisation d'un permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec.

Que les activités estivales suivantes prévues sur le site du Géant Motorisé sont :

- | | | |
|---|---------------------|---------------------------|
| ➤ | Bénédiction des VR | 8 au 13 mai 2018 |
| ➤ | La Fiesta mexicaine | 5 au 10 juin 2018 |
| ➤ | Noël du Géant | 3 au 8 juillet 2018 |
| ➤ | Gymkhana | 13 au 15 juillet 2018 |
| ➤ | Spécial Country | 31 juillet au 5 août 2018 |
| ➤ | Épluchette du Géant | 18 au 23 septembre 2018 |

Que la Municipalité de Saint-Ambroise informe le Géant Motorisé que ce dernier devra maintenir les plans de signalisation telle qu'entendu avec le ministère des Transports et la Sûreté du Québec, afin de sécuriser les différents utilisateurs lors de la traverse de la route 172.

Que la présente autorisation soit conditionnelle au maintien intégral dudit plan de signalisation tel qu'entendu, afin de sécuriser les gens et les véhicules circulant sur la 172.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif auprès du ministère des Transports pour l'acceptation municipale pour la tenue desdites activités.

Acceptation de l'offre concernant la vente du système de son usagé de l'aréna

Résolution 2018-02-104

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, faisant suite à l'appel d'offre sur invitation pour le système de son de l'aréna Marcel-Claveau, publié dans l'édition février-mars 2018 de l'Ardoise, accepte l'offre la plus avantageuse de M. Clément Pilote.

Que l'offre soumise par M. Clément Pilote est au montant de 260. \$ taxes incluses pour l'acquisition du système suivant :

- Mixer MPX 820 de la marque AKAI professional;
- Amplificateur Shure SR 105;
- Stéréo cassette Technics M7;
- Mixer Numark DM 1080 – lecteur cd (2) et radio fm;
- Colonnes de son (4).

Que ladite vente soit conclue et que l'acquéreur se déclare satisfait de l'équipement vendu tel que vu sans aucune garantie légale applicable.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires sur le dossier.

Formation du comité des Fêtes du 150^e de Saint-Ambroise

Résolution 2018-02-105

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Richard Labbée
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la formation du comité pour les Fêtes du 150^e de la Municipalité qui auront lieu en 2020.

Que les personnes suivantes soient nommées, à savoir :

- Monique Gagnon, mairesse
- Mireille Bergeron, agente de développement et des communications
- Marcel Claveau, citoyen
- Mario Dallaire, citoyen
- Régis Pageau, citoyen

Formation du comité sur les activités et tarifications du service des loisirs (Complexe & Aréna)

Résolution 2018-02-106

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la formation du comité sur les activités et tarifications du service des loisirs.

Que les personnes suivantes soient nommées, à savoir :

- Nancy Larouche, conseillère district #3
- Nathalie Girard, conseillère district #5
- Mireille Bergeron, agente de développement et des communications
- Magalie Bouchard, coordonnatrice aux loisirs

Que ledit comité a pour but de procéder à une étude sur les activités et tarifications du service des loisirs et de déposer les recommandations jugées nécessaires.

Autorisation de la pose d'un arrêt à l'intersection des rues Blackburn et des Écoliers

Résolution 2018-02-107

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'installation de deux (2) arrêts obligatoires sur la rue Blackburn, soit à l'intersection de la ruelle des Écoliers.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'achat des panneaux d'arrêt obligatoire nécessaires à cette fin.

Délégation au congrès 2018 de la COMBEQ – inspecteur municipal

Résolution 2018-02-108

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue l'inspecteur municipal, M. Daniel Girard a assisté au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 3, 4, et 5 mai 2018 prochain à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup sous le thème « L'OMBE toujours en évolution ».

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au paiement des frais d'inscription de la COMBEQ au montant de 600. \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité accepte de procéder à une avance au montant de 500. \$ sur les frais de déplacement et de séjour selon la politique en vigueur.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à la délégation audit congrès.

Demande d'exclusion – zone agricole – CPTAQ – Municipalité de Saint-Ambroise – avenue Mistook

Résolution 2018-02-109

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Municipalité de Saint-Ambroise consiste à exclure de la zone agricole une partie des lots 14 et 15, rang Est, au cadastre du canton de Bourget d'une superficie d'environ 10 hectares, localisé au sud de la Route 172 entre le Rang Est jusqu'à la 3^e rue et étant enclavé par le périmètre urbain et un secteur exclu de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE différentes demandes d'autorisation ont été déposées à la C.P.T.A.Q. depuis l'entrée en vigueur de la Loi et la demande d'exclusion concernant le projet récréotouristique du Domaine de la Florida a été acceptée en 2008;

CONSIDÉRANT QUE les services d'aqueduc et d'égout sont existants d'avant 1980, sur cette partie de la route 172, se prévalant de l'article 105 de la L.P.T.A.A.;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'exercer des usages commercial, industriel et institutionnel sur une profondeur de 120 mètres à partir de l'emprise de la route 172 et des usages résidentiels sur une profondeur de 60 mètres à partir de l'emprise de ladite route, mais tout changement d'usage en zone agricole nécessite une déclaration auprès de la C.P.T.A.Q. augmentant considérablement les délais d'émission d'un certificat d'occupation municipal;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 61.2 de la L.P.T.A.A., tout secteur visé par une demande, contiguë au périmètre urbain où à la zone non agricole, doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'exclusion et non d'autorisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2018-012, adoptée le 6 février 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay

APPUYÉ PAR M. Jérôme Lavoie

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de déposer une demande d'exclusion à la C.P.T.A.Q. dans le but d'exclure une superficie d'environ 10 hectares, soit une partie des lots 14 et 15, rang Est au cadastre du canton de Bourget de la zone agricole permanente.

QUE la Municipalité autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à ladite demande d'exclusion.

Demande d'exclusion – zone agricole – CPTAQ – Municipalité de Saint-Ambroise – rue Rousseau

Résolution 2018-02-110

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Noël Daigle consiste à exclure de la zone agricole une partie du lot 5 774 615 et les lots 5 774 621, 5 774 625 et 5 774 628 au cadastre du Québec (2A-P et 3-P, rang 1, Canton de Bourget) d'une superficie de 6 342,3 mètres carrés, et ce, dans le but de compléter un projet résidentiel étant adjacent à la zone non agricole;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 61.2 de la L.P.T.A.A., tout secteur visé par une demande, contiguë au périmètre urbain où à la zone non agricole, doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'exclusion et non d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE si la C.P.T.A.Q. accepte d'exclure le secteur visé de la zone agricole, le projet de lotissement du promoteur devra respecter tous les règlements d'urbanisme en vigueur (étude géotechnique vue la présence de zone à risque de mouvement de sol,...);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2018-013, adoptée le 6 février 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay

APPUYÉ PAR M. Jérôme Lavoie

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise, accepte de déposer la demande d'exclusion à la C.P.T.A.Q. de M. Noël Daigle dans le but de compléter le projet de développement résidentiel, d'une superficie de 6 342,3 mètres carrés, au Nord de la rue Rousseau, sur une partie du lot 5 774 615 et des lots 5 774 621, 5 774 625 et 5 774 628 au cadastre du Québec (2A-P et 3-P, rang 1, Canton de Bourget).

QUE cette demande soit acceptée à la condition que soit démontré par les bénéficiaires de la servitude (Produits forestiers Résolu et Rio Tinto Alcan) leur accord envers le projet.

QUE la Municipalité autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à ladite demande d'exclusion.

Renouvellement du mandat de M. Ghislain Gauthier – membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Ambroise – mandat de deux ans

Résolution 2018-02-111

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie
Appuyé par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme, le renouvellement du mandat de Monsieur Ghislain Gauthier, le tout selon la recommandation faite par la résolution 2018-015, adoptée par ledit comité le 6 février 2018.

Que le mandat de M. Gauthier est d'une durée de deux (2) ans, et ce, à partir du 19 février 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès à M. Gauthier pour son mandat.

Renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean – année 2018

Résolution 2018-02-112

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au renouvellement du membership au sein du conseil régional de la culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au versement de la somme de 100. \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer tout document relatif et à procéder au versement de ladite contribution annuelle.

Invitation des Chevaliers de Colomb de Saint-Ambroise – souper spaghetti – 3 mars 2018

Résolution 2018-02-113

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue Mme Monique Gagnon, mairesse, à assister au Souper-spaghetti à la salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Ambroise, qui aura lieu le samedi 3 mars 2018 à 18 h00.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à l'achat de quatre (4) billets au coût de 15. \$/l'unité pour assister à l'événement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès aux organisateurs lors de l'événement.

Demande du Club Optimiste de Saint-Ambroise pour leur campagne de financement

Résolution 2018-02-114

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à l'achat de quatre (4) billets au coût de 30 \$ l'unité pour assister à la campagne de financement du Club optimiste qui aura lieu le samedi 21 avril 2018 à l'aréna Marcel-Claveau.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires afin de faire droit à ladite demande.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès aux organisateurs lors de l'événement.

Demande d'autorisation de passage – La Randonnée Jimmy Pelletier 2018

Résolution 2018-02-115

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande du comité organisateur de *La Randonnée Jimmy Pelletier* qui organise du 28 juin au 2 juillet prochains un circuit de vélos sur les routes de la région avec véhicule d'escortes.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'organisme à utiliser les voies publiques à l'intérieur du territoire de la Municipalité lors de l'événement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à ladite autorisation auprès de La Randonnée Jimmy Pelletier.

DONS, SUBVENTIONS ET PLAINTES

Demande des Jeux des Cadets et invitation à la 36^e édition

Résolution 2018-02-116

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de l'organisation des Jeux des Cadets de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais-Charlevoix et Côte-Nord, qui en sera à sa 36^e édition et qui se déroulera les 9, 10 et 11 mars prochain à l'école secondaire Charles-Gravel de Chicoutimi, secteur Nord.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à une contribution financière au montant de 100 \$ pour le financement de l'événement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès aux organisateurs lors de la tenue des Jeux des Cadets édition 2017.

DIVERS

Aucune

Levée de l'assemblée

Résolution 2018-02-117

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 20 heures 06 minutes.

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général

La séance est levée.

Monique Gagnon
Mairesse

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général

